



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cigarettes électroniques jetables

Question au Gouvernement n° 4817

Texte de la question

CIGARETTES ÉLECTRONIQUES JETABLES

M. le président. La parole est à Mme Sophie Métadier.

Mme Sophie Métadier. Madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, savez-vous ce que sont les puffs ? Ce sont ces espèces de cigarettes électroniques qu'affectionnent les jeunes dès les classes de collège. Une puff, c'est mignon, c'est petit, c'est coloré, ce n'est pas trop cher, ça a un goût de bonbon. Ça, c'est le bon côté des puffs.

Mais les puffs ont aussi des côtés moins roses : la publicité pour les produits liés au vapotage est interdite, et pourtant la mise en avant, voire la promotion des puffs fleurit sur les réseaux sociaux appréciés des jeunes. Les jeunes consommateurs ont simplement l'impression d'inhaler une vapeur fruitée : c'est agréable, on ne sent pas le tabac, il n'y a pas de problème avec les parents. Seulement, les puffs peuvent contenir jusqu'à 2 % de nicotine. Les puffs ont ainsi un côté carrément noir : avec 1 ou 2 % de nicotine, la dépendance risque d'arriver très vite – dès quelques mois, d'après les médecins spécialisés dans la prévention du tabagisme. Je n'oublie pas non plus le côté marron des puffs : leurs déchets – les plastiques et les batteries au lithium – constituent une menace environnementale sérieuse.

Les puffs, officiellement interdites aux moins de 18 ans, sont vendues chez les buralistes ou sur internet. Mais quoi de plus facile que de contourner la barrière de l'âge minimum ? Souvenez-vous, chers collègues ! Aussi, madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous préciser ce que le Gouvernement compte faire en matière de prévention face à cette initiation à la nicotine ? Comment limiter la prolifération des puffs, ce piège que l'on tend à la jeunesse ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I. – Mme Josy Poueyto applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement. Madame la députée, vous avez raison : c'est une prolifération. Les puffs – la prononciation peut varier en fonction de l'âge et du lieu *(Sourires)* – constituent un vrai drame. Elles ont un goût de chamallow, de fraise, de pastèque. C'est joli, c'est coloré, mais en réalité, elles développent une addiction dès le plus jeune âge. Comme vous l'avez rappelé, normalement, leur vente n'est pas autorisée aux mineurs. Reste qu'autour des collèges – le public concerné est donc très jeune –, on constate malheureusement l'arrivée de ces cigarettes électroniques jetables très colorées. Ce n'est pas un jouet : les jeunes ne sont pas un fonds de commerce et notre responsabilité est de les protéger.

Pour cela, nous avons saisi l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) pour deux raisons. Premièrement, il faut absolument arrêter le drame qu'on voit se développer sur TikTok et sur Instagram, où il y a énormément de publicité. Les industriels concernés savent bien ce qu'ils font, puisqu'ils envoient ces cigarettes

électroniques à des influenceurs sans packaging, dans des enveloppes blanches. Les sanctions encourues ont été rappelées par l'ARPP. Le ministre des solidarités et de la santé et moi-même avons également saisi les autorités de santé pour rappeler les dangers de l'addiction liés à ces produits – avec ou sans nicotine, on sait très bien qu'ils développent l'addiction.

Secondement, j'ai saisi le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) pour saisir l'ensemble des organisations de jeunesse afin non seulement d'alerter et de faire de la pédagogie, mais également de rappeler la responsabilité des influenceurs sur les réseaux sociaux lorsqu'ils font de la publicité et la promotion de produits dangereux et addictifs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et UDI-I.)*

M. Hervé Berville. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Métadier](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4817

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Jeunesse et engagement

Ministère attributaire : Jeunesse et engagement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 février 2022](#)